

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 11 Février 2020

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 11 février 2020 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président Martial PAILLETTE, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

03 Février 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	9	9

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, M. AUBERT, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE et M. TORDEUX.

Compte Administratif de l'exercice 2019 – Affectation du Résultat et reprise du solde	Rapport
	N°6

Le Comité Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'année 2019 qui présente un excédent de :

- 690 900,11 € en section de fonctionnement,
- 372 726,35 € en section d'investissement.

Considérant que le budget 2020 ne comporte pas, en prévision, de virement de la section d'exploitation (ligne 006) à la section d'investissement (ligne 005),

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,



Décide sur proposition du Président, d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2019 d'un montant de 690 900,11 euros au budget comme suit :

- Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 690 900,11 euros.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2019 d'un montant de 690 900,11 euros au budget 2020 comme suit :
 - o Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 690 900,11 euros.

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 12 février 2020

